

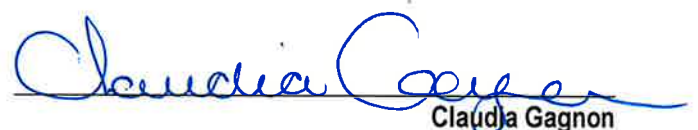
# AVIS PUBLIC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
QUE :**

Le règlement No 2024-05 de la Municipalité de Saint-Prime, décrétant des dépenses de l'ordre de 277 196,10 \$, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire afin de desservir les propriétés situées du 53 au 73, rue de la Tourbière, est en vigueur depuis le 28 août 2024, jour de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Donné à Saint-Prime, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.**



Claudia Gagnon  
Directrice générale / greffière- trésorière